

Le 18 novembre 2016, les convocations individuelles pour la séance du jeudi 24 novembre 2016 à 20 heures 30 ont été remises aux conseillers municipaux en exercice, convocations mentionnant l'ordre du jour.

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2016

Sous la présidence de M. WINTZ Marc, Maire,

Nombre de membres élus : 15, en exercice : 14, présents : 11

Membres présents : WINTZ Marc, Maire, LINDER Bernard, adjoints, DUDT Alfred, HAUMESSER Karin, DAUPLAIS Éric, SCHOTT Bernard, POUPEAU Bruno, HEYD Jean-Claude, RUSCH Nicolas, GRAFF Carine, RETTER Jean-Marie

Membres absents excusés : STEY Anne, BEHR Alain, MEYER Mathieu

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 11/10/2016
- 2) Travaux église : tubage cheminée
- 3) Travaux de voirie Waldbuckel : réfection de l'accotement
- 4) Décisions budgétaires modifications
- 5) Rapport d'activité 2015 de la CCRS
- 6) Rapport d'activité 2015 du SDEA
- 7) Déclaration d'intention d'aliéner : droit de préemption
- 8) Avis sur une demande d'enregistrement au titre des installations classées : Sablière de Steinbourg
- 9) Divers

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 11/10/2016

Le procès-verbal de la séance du 11/10/2016, transmis à tous les membres du Conseil, est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2) 2016-44 - TRAVAUX ÉGLISE – RÉFECTION DU CONDUIT DE CHEMINÉE

Le conduit de cheminée de l'église présente des fissures et nécessite une réfection ou un tubage.

Le conseil municipal, après avoir entendu le maire, après étude des devis présentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise CLAD de Waldolwisheim qui propose la démolition de l'ancienne cheminée et maçonnerie d'une nouvelle cheminée béton pour un montant total HT de 5 345,52 Euros, soit 6 414,62 Euros TTC ;
- **DECIDE** d'inscrire cette dépense au budget 2017 sous l'opération 91 ;
- **AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

3) 2016-45 – TRAVAUX DE VOIRIE : RÉFECTION DE L'ACCOTEMENT SORTIE EST EN DIRECTION DU WALDBUCKEL

Le Maire présente une facture de l'entreprise CLAD concernant une réfection de l'accotement de voirie à la sortie Est du village, en direction du Waldbuckel.

Considérant que cet itinéraire est emprunté quotidiennement par les transports scolaires et que l'accotement au niveau de la sortie d'exploitation agricole présentait un danger certain, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la facture de l'entreprise CLAD d'un montant de 4 516,10 Euros HT, soit 5 419,32 Euros TTC ;
- **DECIDE** de faire les modifications budgétaires suivantes :
 - o **Opération 109, article 2128** - 5 500,00 €
 - o **Opération 68, article 2151** + 5 500,00 €
- **AUTORISE** le maire à payer la facture d'un montant de 5 419,32 Euros.

4) 2016-46 – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES

Le conseil municipal décide de faire les modifications budgétaires suivantes :

Section Investissement :

- o Opération 109, article 2128 Aménagements de terrains - 4 600,00 €
- o Opération 78, article 2158 Autres installations + 2 100,00 €
- o Opération 79, article 21318 Autres bâtiments publics + 2 500,00 €

Les modifications budgétaires sont approuvées à l'unanimité.

5) 2016-47 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 DE LA CCRS

En application de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2013 accompagné du Compte Administratif 2013 de la Communauté de Communes de la Région de Saverne sont communiqués au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** du rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes de la Région de Saverne.

6) 2016-48 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

En application de l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales, le rapport annuel 2015 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable est communiqué au Conseil Municipal par Bernard LINDER, adjoint délégué auprès du SDEA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** du rapport annuel 2015 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable du Syndicat d'Eau Potable de la Région de Saverne Marmoutier.

7) 2016-49 - AVIS SUR UNE DECLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER : DROIT DE PRÉEMPTION

La commune est saisie d'une déclaration d'intention d'aliéner relative à l'immeuble sis à Waldolwisheim, rue du Bitzen :

Commune de WALDOLWISHEIM

<i>Section</i>	<i>Parcelle</i>	<i>Lieu-dit - adresse</i>	<i>Surface (en ares)</i>
<i>AD</i>	<i>85/11</i>	<i>Baumgarten</i>	<i>1189 m²</i>

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dont il dispose.

8) DIVERS

Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en 2009 doit se mettre en conformité avec le « Grenelle de l'environnement » en tenant compte des observations formulées par le SCOT (Schéma de Coordination Territoriale). Cette démarche nécessiterait une révision assez importante du document d'urbanisme avec des coûts importants.

Parallèlement, l'élaboration d'un PLU intercommunal (PLUi) pourrait être décidé prochainement suite à la fusion des Com Com de Saverne et de Marmoutier.

Des incertitudes demeurent donc quant à la suite à donner dans l'évolution du PLU local.

La séance est clôturée à 22h30.

Signatures des membres présents :